



Mgr Odon Marie Arsène Razanakolona serait-il le futur cardinal de l'église catholique à Madagascar ? Après le décès du Cardinal Armand Gaëtan Razafindratandra, ce poste est vacant. Et le pronostic est ouvert.

D'après le Droit Canonique, la constitution de l'église catholique romaine, la nomination d'un cardinal relève de la fonction du pape. En effet, lors d'un consistoire, une réunion des Cardinaux, Le Pape promulgue un décret sur la création des Cardinaux. Leurs rôles sont d'assister le souverain pontife dans ses décisions et d'élire le nouveau pape en cas de vacances du siège apostolique.



Le très regretté Cardinal Razafindratandra et Mgr Odon Marie Arsène Razanakolona

Qu'est ce qu'il dit exactement le Droit Canonique, « le Pontife Romain choisit librement des hommes qui sont constitués au moins dans l'ordre du presbytérat, remarquables par leur doctrine, leurs moeurs, leur piété et leur prudence dans la conduite des affaires; ceux qui ne sont pas encore Évêques doivent recevoir la consécration épiscopale. »Donc, tout Evêque ou prêtre peuvent devenir Cardinal. Mais généralement, ce sont les évêques qui reçoivent la promotion. Il est rare de trouver des prêtres promu au rang de Prince de l'Eglise. Les prêtres promu au rang de Cardinal sont tous des Grands théologiens.

A Madagascar, ceux qui sont tous promus au rang de Cardinal sont des Archevêques d'Antananarivo. Le Cardinal Jérôme Rakotomalala, le premier Prince de l'Eglise malgache, était archevêque d'Antananarivo de 1960 en 1975 . Il était relevé au rang de Cardinal en 1969. Son successeur, Monseigneur Victor Razafimahatratra était aussi élevé au rang de Cardinal en le 24 mai 1977. Il était tout d'abord Evêque de Farafangana en 1971 en 196 avant d'être archevêque d'Antananarivo du 1976 en 1993. Le Cardinal Razafindratandra était aussi promu Cardinal près avoir pris la tête de l'archidioèse d'Antananarivo en 1994.

Il est fort probable donc, que Mgr Odon Marie Arsène Razanakolona serait promu au rang de Cardinal aux prochains consistoires. Ce prélat de l'Eglise est d'ailleurs un grand spécialiste du droit canonique. Le droit canonique est une sorte de Constitution pour l'Eglise catholique romaine. Il a effectué des études sur ce à l'Université Urbanienne de Rome où il a décroché un diplôme de Doctorat.



D'ailleurs, selon les indiscretions, Antananarivo est le siège cardinalice pour l'Eglise à Madagascar. Le nombre des cardinaux est en fonction du nombre des diocèses dans un pays. Pour la grande île, le quota reste un siège. C'est pourquoi, il n'y avait jamais eu un cardinal malgache durant les deux consistoires de Benoît XVI où le Saint Père a créé 15 nouveaux cardinaux en 2006 et 23 cardinaux en 2007.

Mais attention, le tour n'est pas encore joué pour Mgr Odon Marie Arsène Razanakolona. Les fidèles catholiques devaient attendre les prochains consistoires pour savoir qui sera le nouvel élu pour devenir le quatrième Cardinal malgache.

▣ **Lova NANTENAINA** - en cours de stage